

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 6c/134-07

Service consulté

Subventions dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière équine (C044 – Développement Rural)

Résumé : Lors de la réunion de l'Assemblée Départementale en date du 19 octobre 2007, le Département du Haut-Rhin a décidé d'ouvrir l'aide PMBE à la filière équine. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur deux dossiers représentant un total de 40.967,25 €.

Lors de sa réunion en date du 19 octobre 2007, l'Assemblée Départementale a choisi d'élargir les aides du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), aux élevages équins, aux conditions financières fixées dans ce cadre.

Le Département est seul à assumer le financement de ce type de projets : toutefois un cofinancement de l'Europe est envisageable, dans la limite des crédits disponibles. En l'occurrence, pour 2007, ces crédits sont épuisés.

Deux projets sont présentés dans ce cadre :

- **L'EARL Ferme de la HOHLMATT à HOLTZWIR**, pour la construction d'un bâtiment de stockage de fourrage et de paille à l'abri des intempéries.

Ce projet sera réalisé par deux exploitants avec deux accès distincts et une séparation physique interne, du fait de l'emplacement qui est restreint. En effet, le voisin, M. Vincent MEYER, également exploitant agricole (filiale bovine), a déjà commencé à construire un bâtiment de stockage de fourrage. Le dossier de M. MEYER a fait l'objet d'une notification d'aide classique dans le cadre du PMBE pour une aide départementale qui s'élève à 5.518,04 €, en complément des aides de l'Etat, de la Région et de l'Union Européenne.

Un accord a été trouvé entre les exploitants pour éviter de créer deux bâtiments accolés qui nécessiteraient une noue centrale présentant de nombreux inconvénients tant du point de vue technique qu'esthétique.

L'ensemble du bâti sera conforme aux prescriptions départementales : pose d'un bardage bois identique sur les façades et les portes qui descendra à 0,50 cm du sol, la toiture sera brun/rouge, la même dominante que le village, les débords de toiture seront de 0,50 cm, hormis le pan en limite de propriété. L'aménagement des abords sera constitué d'une remise en état suite aux travaux.

- **M. GAUTHERAT Pierre à CHAVANNES SUR L'ETANG**, pour la rénovation d'une écurie avec remise en état de la toiture et création d'un plancher pour le stockage de paille et de foin sur la partie supérieure, au dessus des boxes.

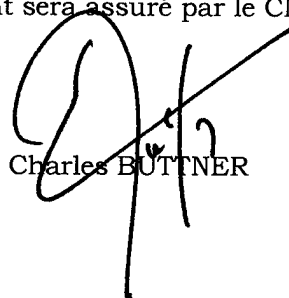
Il s'agit d'une opération sur un bâtiment de taille modeste. Le fait de relever légèrement la toiture permettra d'y accrocher un auvent et ainsi de réduire l'impact de la surélévation et de compléter le bâti grâce à la forme bipente, rappelant l'esprit du bâtiment en vis-à-vis.

Les critères départementaux sont respectés : les façades seront bardées en bois jusqu'à 0,50 cm du sol, la toiture sera de teinte rouge avec des débords de toiture également de 0,50 cm.

Les abords de l'exploitation sont très bien tenus (plantations, barrières en bois accès stabilisé), il n'y a pas lieu de rajouter des aménagements supplémentaires.

Les deux dossiers éligibles (cf tableau en annexe) représentent un total de subvention de 40.967,25 €, à prélever sur le 204/20418F74, le paiement sera assuré par le CNASEA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER